

Bureau des audiences publiques sur l'environnement

**Consultation publique sur le développement durable
de la production porcine au Québec**

15 ANS DE MORATOIRE : LEÇON À TIRER

Mémoire présenté par

Profid'Or, coopérative agricole



Saint-Charles-Borromée
Le 1^{er} avril 2003

INTRODUCTION

Nous avons été fort surpris de voir qu'en première tournée de consultation du Bureau d'audience, le moratoire imposé de 1981 à 1996 dans la région de Lanaudière n'a fait que peu l'objet des discussions. Nous tenterons donc à l'intérieur de notre mémoire de démontrer les répercussions néfastes du moratoire sur la productivité des fermes et l'économie de la région.

PROFID'OR, COOPÉRATIVE AGRICOLE

L'histoire de Profid'Or est à l'image de l'évolution de l'agriculture québécoise. C'est une histoire où les fusions, volontaires ou obligées, se succèdent afin de doter les producteurs agricoles de la région d'une entreprise dynamique et efficace capable de faire face aux réalités du marché en gardant toujours un œil tourné vers l'avenir.

C'est donc d'une série d'événements, de regroupements et de fusions qui a amené Profid'Or à ce qu'elle est aujourd'hui.

Nos premières origines datent de 1929 où quelques producteurs avant-gardistes ont fondé deux coopératives en région. En 1945, cinq autres coopératives voyaient le jour. C'est donc de ces sept coopératives que Profid'Or tire ces origines et est devenue l'une des plus grandes coopératives d'approvisionnement du Mouvement coopératif agricole québécois et un moteur de l'économie de la région de Lanaudière.

- ❖ Profid'Or compte 836 producteurs sociétaires ;
- ❖ Le personnel à temps plein de la coopérative est au nombre de 96 employés(es) et une quinzaine d'employés(es) vient se joindre à l'équipe à divers moments de l'année. La masse salariale totalise 3 790 000 \$. De plus, de par ses activités, Profid'Or fournit de l'emploi à une trentaine de personnes travaillant exclusivement pour nous à contrat ;
- ❖ Les ventes de Profid'Or atteignent, en 2002, plus de 85 millions de dollars ;
- ❖ Pour leur part, les actifs de Profid'Or atteignent les 27 millions de dollars ;
- ❖ Profid'Or, c'est huit emplacements d'affaires qui desservent les producteurs de la région ;
- ❖ Profid'Or fait principalement affaires dans les secteurs suivants :
 - Alimentation animale (principalement avicole, laitière et porcine) ;
 - Élevage (avicole et porcin) ;
 - Pétrole et propane ;
 - Productions végétales (fertilisants, semences et produits de protection) ;
 - Quincaillerie ;
 - Service des grains.

IMPLICATION DE PROFID'OR EN PRODUCTION PORCINE

Profid'Or est impliquée en production porcine sur un grand territoire. Ce territoire comprend les régions de la Mauricie, de Lanaudière et des Laurentides. Son chiffre d'affaires annuel en production porcine est de 25 millions de dollars. Une vingtaine d'employés de la coopérative travaille directement dans ce département.

Actuellement, la coopérative possède (en propriété) un seul site en production porcine. Ce site maternité (Ursuporc) est de 1 300 truies inventaire. Cette maternité fournit un site pouponnière en copropriété de 3 000 places (à forfait) et 8 000 places d'engraissement à forfait. Viennent compléter nos filières, deux maternités (en copropriété avec Profid'Or) de 700 et 800 truies, dont le démarrage fut appuyé financièrement par la coopérative et deux pouponnières, l'une de 2 000 places, aussi construite avec l'aide financière de Profid'Or, et l'autre de 2 700 places.

La coopérative intègre donc la production d'environ 50 000 porcs abattus annuellement. Ces animaux passent dans trois sites pouponnière et huit sites engraissement à forfait. Donc, 2 800 truies, 7 700 places pouponnière et 17 400 places engraissement. De plus, la coopérative alimente et encadre plusieurs entreprises porcines indépendantes du territoire, soit une trentaine d'entreprises, et représente 4 000 truies et 60 000 porcs abattus annuellement.

Dans l'ensemble, la production porcine de la coopérative regroupe :

- 6 800 truies ;
- 110 000 porcs produits annuellement.

La coopérative compte bien être pro-active dans le développement porcin des prochaines années. Elle le sera toujours pour répondre aux besoins du milieu où elle se développe. Elle aura, comme par le passé, à respecter les règles environnementales. Un projet de 1 000 truies se réalisera à l'été 2003. Ce projet sera situé à Saint-Cléophas dans la région de Lanaudière. Ce projet sera la propriété de la coopérative et fournira des animaux d'engraissement à des sites disponibles du territoire. Cette nouvelle maternité produira environ 20 000 porcs par année. La coopérative sera aussi là pour encadrer le développement d'entreprises familiales, soit, entre autres, pour les unités naisseur-finisieurs. La coopérative sera donc pro-active aux différentes opportunités de développement du territoire, toujours en respectant les règles de l'art de la production porcine et de l'environnement.

BIO-ALIMENTAIRE RÉGIONAL

L'agriculture de la région Lanaudière est très diversifiée, bénéficiant de sols et d'un climat favorables à différentes productions tant animales que végétales. Vous pensez à une production particulière, soyez assurés que vous pourrez vous approvisionner auprès d'un agriculteur de la région. De plus, les grands marchés montréalais sont tout près, favorisant ainsi la distribution des produits agricoles de la région.

Le bio-alimentaire occupe 16 700 personnes, soit 9 % des emplois de la région. Plus important encore, ces emplois se retrouvent dans les municipalités de plus faible densité, permettant ainsi d'occuper activement l'ensemble du territoire. Le bio-alimentaire de Lanaudière génère une activité économique non négligeable avec un P.I.B. de 610 M \$.

En production porcine, Lanaudière compte 179 entreprises qui représentent 7 % du marché provincial et élèvent 6,4 % du cheptel porcin québécois. Ces entreprises porcines comptent pour 8 % des entreprises agricoles de la région. Le cheptel moyen en inventaire des entreprises porcines de la région est de 1 832 têtes, une moyenne légèrement inférieure à la moyenne québécoise.

La région possède plus de naisseurs que l'ensemble de la province, par contre, ceux-ci ont un nombre de truies moindre. En contrepartie, les finisseurs élèvent un peu plus que la moyenne québécoise. La proportion de producteurs naisseurs-finisieurs est moindre de 8 % à la province. Nous avons un déséquilibre entre le nombre de porcelets produits et le nombre de places en engraissement. La région est importatrice de porcelets.

15 ANS DE MORATOIRE : LEÇON À TIRER

Lanaudière est l'une des seules régions à avoir subi un moratoire de 1981 à 1996. Pour les mêmes raisons que la province se trouve en moratoire présentement, c'est la mauvaise presse et la protestation de la population urbaine qui a amené le gouvernement à placer 13 municipalités du bassin de la rivière l'Assomption sous moratoire en production porcine. Les mauvaises pratiques du temps ont certes favorisé le mécontentement de la population obligeant politiquement le gouvernement à agir ainsi.

De 1981 à 1984, l'expansion du cheptel porcin a été prohibée et ce, dans le cadre de l'application du règlement sur la pollution des eaux. Durant cette même période, le gouvernement investissait beaucoup d'énergie et d'argent afin d'amener les établissements porcins à se munir de fosses étanches et conformes.

Puis en 1985 jusqu'en juin 1987, le gouvernement adoptait un plan spécial d'intervention dans ce même bassin, qui avait toujours pour objectif d'améliorer la qualité de l'eau de la rivière. Le gouvernement a investi une somme de 7 220 000 \$ qui visait à diminuer le cheptel porcin dans le bassin. Le ridicule de ce programme est que pour se prévaloir des sommes disponibles, le producteur devait être conforme et cette même conformité s'est faite à partir des efforts de ce même gouvernement qui, quatre ans auparavant, a investi des sommes importantes pour aider ces producteurs à se conformer.

Suite à ce programme, la réduction fut de 2 557 truies et 27 170 places porcs, soit environ 11 % de la production régionale. Conséquence directe, la coopérative de Saint-Jacques-de-Montcalm, suite à une baisse importante de son chiffre d'affaires, est devenue en difficulté financière qui amena cette coopérative à cesser ses activités. Heureusement, celle-ci faisant parti d'un réseau coopératif, fut rachetée par la Coopérative fédérée de Québec qui la fusionna au Centre agricole Coop Lanaudière. De part cette acquisition, les membres ont pu conserver leurs capitaux.

Est-ce que le programme a atteint ses objectifs et a permis l'assainissement de nos cours d'eau ? 15 ans plus tard, certains affluents de la rivière l'Assomption font encore partie de la liste des cours d'eau pollués au Québec.

N'aurait-il pas été plus efficace d'investir le 7 220 000 \$ dans de la recherche et de l'encadrement aux producteurs en vue de mettre en place de bonnes pratiques environnementales.

En fin de programme, le moratoire sur la production porcine fut reconduit jusqu'en 1996. C'est donc de 1981 à 1996 que la région fut en moratoire permettant une croissance du volume de porcs seulement sur litière. Le coût onéreux de construction sur litière et des charges de travail supplémentaires nous ont amenés peu de nouvelles installations.

Autre conséquence du moratoire, le Tableau I en annexe nous fait voir que la région de Lanaudière a pris un recul face aux autres régions en ce qui a trait aux porcs produits. Il fallait s'y attendre, tous les actions et les programmes du gouvernement durant le moratoire portaient sur l'arrêt et même sur la réduction du cheptel porcin. En 2001, suite à la levée du moratoire de 1996, la région n'a toujours pas rejoint la production de 1980, nous nous situons à 93 % de la production de 1980. Par contre, les autres régions sont maintenant à 155 % de la production de 1980. Il est clair que le moratoire nous a privés de revenus importants et de création d'emplois dans notre région.

Il est aussi vrai de voir que la levée du moratoire nous a amené un développement du cheptel porcin. De 1996 à 2001, nous avons augmenté notre nombre de porcs de 19,8 %. Cependant, ceux qui seraient porter à croire qu'il faut maintenir le moratoire actuel, car nous aurons une explosion suite à la levée du moratoire. Rassurez-vous car malgré que nous ayons augmenté notre production de 19,8 % après le moratoire, les autres régions, durant cette même période, ont augmenté la leur de 34,3 %.

Ce n'est donc pas la levée du moratoire, mais plutôt une consolidation des entreprises porcines telle que passer naisseur à naisseur-finisserieur et l'amélioration de bâtiments et d'équipements qui ont amené cette croissance. Ce phénomène s'est produit dans les autres régions de façon plus accentuée que la nôtre. On doit se poser la question : Pourquoi notre région, après le moratoire, a progressé moins rapidement que les autres ? Nous serions, au contraire, portés à croire que notre développement aurait été supérieur.

Le moratoire a amené les producteurs porcins de la région à une stagnation et une démotivation face à la production porcine. Conséquence, une diminution de la rentabilité des fermes due à des bâtiments dépassés et inappropriés pour des résultats performants. Nous avons été les derniers à utiliser les trémies et trémies-abreuvoirs, les derniers à avoir des planchers lattés, etc. Au Tableau II, vous trouverez les résultats techniques en engraissement comparant Lanaudière à la province. Vous y remarquerez qu'en 1997, les résultats techniques en engraissement sont nettement inférieurs à la province. La conversion alimentaire est de 0,1 inférieure que celle de la province, le gain moyen quotidien est de 79 grammes par jour inférieur et le pourcentage de mortalité est supérieur de 4,5 %. Des conséquences terribles sur la rentabilité des fermes. Cette différence de performance représente un manque à gagner de l'ordre de 6,10 \$ par porc. La production moyenne des entreprises porcines de la région est d'environ 5 600 porcs annuellement. Le manque à gagner par nos entreprises se solde donc à 34 000 \$ annuellement. Il n'est donc pas surprenant que la région ait moins développé suite au moratoire que le reste du Québec. Nos entreprises étant moins rentables nous amenant une capacité d'investissement moindre que le reste de la province.

Le Tableau II nous démontre également que de 1997 à 2001, nos résultats techniques se sont considérablement améliorés se rapprochant de ceux de la province. Cette amélioration s'est faite suite à la modernisation des bâtiments et de l'équipement suite à la levée du moratoire. Un projet d'investissement est difficilement rentable sans croissance.

CONCLUSION

Maintenir le Québec sous moratoire aurait des conséquences très néfastes sur la rentabilité de nos entreprises porcines et sur notre compétitivité à l'échelle nationale et internationale. De plus, est-ce que l'objectif que nous poursuivons par le moratoire, soit la dépollution de nos cours d'eau, sera atteint ? La région de Lanaudière a été sous moratoire pour une période de 15 ans et encore certains de nos cours d'eau sont pollués.

La production porcine est-elle la seule activité qui pollue ? Nous en doutons fortement. Plusieurs municipalités rejettent encore leurs eaux usées directement à la rivière et combien de domicile envoie encore leurs eaux usées à la rivière. Au moment d'écrire ce mémoire, nous pouvons lire dans les journaux que suite à des réparations d'une usine d'épuration de l'Île de Montréal, les eaux usées étaient directement versées dans le fleuve St-Laurent.

Nous sommes conscients que nous devons amener des améliorations à nos façons de faire. Ce n'est pas le fumier entreposé dans des fosses étanches qui pollue. Certes, les odeurs peuvent incommoder les voisins, mais encore là, on peut les couvrir et réduire considérablement les odeurs. La pollution survient lorsqu'on en dispose et qu'on l'applique au champ qui, par ruissellement, se rend aux cours d'eau. Il existe des pratiques pour limiter considérablement ces risques de pollution diffuse. Le programme Prime-Vert du Ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation contribue au financement de travaux visant à diminuer ces risques. L'aménagement des berges des cours d'eau agricoles, l'introduction de pratiques de conservation des sols, etc. comptent parmi les travaux admissibles.

D'autres pratiques comme l'utilisation de rampes basses lors de l'épandage et la plantation de haies bise-vent contribuera considérablement à diminuer les odeurs. Le respect de notre entourage et le civisme nous amènera une harmonie avec nos concitoyens.

La production porcine est l'un des moteurs de l'économie de nos régions et le maintien du moratoire aurait des conséquences économiques importantes. Il nous est possible de faire de la production en harmonie avec la nature et la population. Les solutions existent et sont à notre disposition. Il ne faut pas répéter les erreurs du passé mais en tirer des leçons.

TABLEAU I

**Évolution de la production porcine
Lanaudière / Québec
1980 – 1996 – 2001**

	Lanaudière	Autres régions	Québec
1980	476 432 (10,1 %) ⁽¹⁾	4 208 880	4 685 312
1996	369 675 (7,1 %) ⁽¹⁾	4 826 408	5 196 083
2001	443 034 (6,4 %) ⁽¹⁾	6 484 543	6 927 577
Proportion de la production porcine en 2001 versus 1980	93 %	155 %	148 %
Variation de la production porcine 2001 / 1996	+19,8 %	+ 34,3 %	+ 33,3 %

⁽¹⁾ Part de la région Lanaudière à la production porcine provinciale

Source : Revue des bestiaux
FPPQ

TABLEAU II

**Résultats techniques en engraissement
1997 versus 2001**

	1997	2001
<u>CONVERSION</u>		
Lanaudière	2,86	2,67
Province	2,76	2,66
<u>G.M.Q.</u>		
Lanaudière	664	737
Province	743	761
<u>% MORTALITÉ</u>		
Lanaudière	7,6	3,0
Province	3,1	2,8

Source : AGREPP